

Vudrait savoir si je pvais taffer en tnt kagen 2 piste sit ficher

Par Wyacine, le 30/07/2014 à 04:18

Bonjour j'ai une chance d'aller travailler dans un aéroport en tant que agent de piste mais le soucis ces que je me suis fait prendre deux fois avec des stupéfiants je regrette a fond erreur de jeunesse quand on est con on est con, donc au final j'ai eu de rappel a la loi empreinte photo etcc jamais de garde a vue et jamais eu de problème avec la police et je voudrais savoir si sa me bloque pour ce futur travail! Puis je avoir une réponse par rapport a mon problème si vous plaît. Désolé pour la rédaction.

Par Wyacine, le 30/07/2014 à 07:37

Sa serait fort aimable si quelqu'un pouvait me répondre par rapport a ce post s'il vous plaît.

Par aliren27, le 30/07/2014 à 08:01

Bonjour,

patiente !!! nous sommes des bénévoles et aucune obligation d'être devant notre écran a votre disposition entre 4 et 7 heures même si vous y êtes !!!

Cordialement

Par Wyacine, le 30/07/2014 à 08:35

Aok d'accord ba je patiente alors!

Par **Wyacine**, le **30/07/2014** à **08:35**

Désolé

Par Wyacine, le 30/07/2014 à 09:46

Jattend votre réponse avec impatience dans touts les cas car ce travail est très important à mes yeux!

Par Wyacine, le 31/07/2014 à 13:27

Donc si personne me répond sa veut dire que ces mort alors??

Par Lag0, le 31/07/2014 à 13:43

Bonjour,

Si personne ne répond, cela veut surtout dire que personne n'a de réponse pertinente à vous apporter.

Par Wyacine, le 31/07/2014 à 14:14

Bonour,

Ah OK ce qui veut dire que au final soit je peux exercé ce travail et le badge ces pour plus tard ou autrement je ne peux pas exercé ce travail alors? Autant pour moi!

Par moisse, le 02/08/2014 à 09:53

Cela veut dire que sans badge vous n'aurez pas accès aux pistes, ni même à l'aéroport. C'est donc au niveau du badge que tout va se jouer.

Pour savoir comment cela se passe, c'est ici :

http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Professionnels/Services-

entreprises/AutorisationActivite-a-Paris-Charlesdegaulle/Demarches-administratives/

Par Wyacine, le 02/08/2014 à 10:09

Bonjour moisse, merci pour votre coup de main clairement vous penser que c'est mort alors même si j'ai pas de casier? Je suis prêt à uriner touts les matins dans quitte à leur donner pour des analyses!!!

Par Wyacine, le 02/08/2014 à 10:18

Je viens de lire le lien que vous m'avez partagé et le badge est sous obtention en un mois ou plus? vous pensez que je peux l'avoir ou pas Moisse? jamais eu de garde a vue et jamais de condamnation

Par moisse, le 02/08/2014 à 11:08

Bonjour,

J'ignore complètement les conditions d'obtention du badge.

Mais c'est toujours l'entreprise employeur qui présente le dossier à l'autorité portuaire.

Donc il faut avoir un emploi ou une promesse d'embauche pour espérer obtenir un badge, lequel sera conditionné par cet emploi.

Pas d'emploi, pas de badge.

Par Wyacine, le 02/08/2014 à 11:11

oui tout a fait je suis d'accord avec toi mais normalmement je pense travailler si tout va bien en septembre! pensez vous que sa risque de me passer sous le nez a cause de sa (mais le soucis ces que je me suis fait prendre deux fois avec des stupéfiants je regrette a fond erreur de jeunesse quand on est con on est con, donc au final j'ai eu de rappel a la loi empreinte photo etcc jamais de garde a vue et jamais eu de problème avec la police et je voudrais savoir si sa me bloque pour ce futur travail! Puis je avoir une réponse par rapport a mon problème si vous plaît)

Par moisse, le 02/08/2014 à 11:18

Mais inutile de tourner autour du pot, personne n'en sait rien.

C'est l'employeur susceptible de vous embaucher qui va estimer votre employabilité en fonction de ce passif.

Sans traffic, simple consommateur, il y a peu de chances que cela soit un frein.

Mais cet employeur aura accès ou vous demandera:

- * un extrait de bulletin judiciaire
- * un examen médical de pré-embauche.

Par Wyacine, le 02/08/2014 à 11:46

OUI ces compréhensible pour ma part il n'y aura aucun problème sur ce sujet la! Simple consommateur mais j'ai tout arreter! oui il aura beaux me demander je serai franc! mais tout ce que j'espere ces que sa me bloque pas! le bulletin tu le demande dans n'importe quel commisariat? merci pour tes renseignements et ton aide!

Par Wyacine, le 02/08/2014 à 11:54

Mais par contre si je pris en septembre et que tout se passe bien les effets durent combien de temps pour des tests?